VENDREDI 22 DÉCEMBRE 2017 WWW.TEMOIGNAGES.RE

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS N° 18884 - 73EME ANNÉE

« Le combat doit continuer pour plus de liberté »

Le PCR et le succès du 20 décembre 2017

Commémoration du 20 décembre à Sainte-Suzanne.

Le Parti communiste réunionnais a diffusé hier un communiqué tirant les enseignements de la célébration à La Réunion du 169e anniversaire de l'abolition de l'esclavage.

Communiqué du PCR

Cette année à l'occasion du 20 décembre, le foisonnement des initiatives dans les quartiers de la part des associations et des institutions a été remarquable. Cela traduit une appropriation irréversible par la population de cette date historique pour La Réunion.

Cela rappelle que La Réunion est aujourd'hui bien loin de la période où le Parti communiste réunionnais était le seul à organiser cette célébration qui était alors réprimée par le pouvoir. Ce sont les combats menés dans cette période de clandestinité qui ont perpétué l'esprit du 20 décembre dans la population.

Le PCR et aussi la CGTR ont réussi à obtenir que le 20 décembre soit une journée fériée à La Réunion.

Le PCR souhaite qu'en 2018, le 170e anniversaire de l'abolition de l'esclavage soit commémorée de manière plus importante.

Cependant, la célébration de la Fèt Kaf qui est la Fête réunionnaise de la Liberté, doit nous rappeler que celle-ci n'est jamais totale et définitivement acquise. Le combat doit continuer pour aller vers plus de liberté.

Fait au Port,
ce jeudi 21 décembre 2017
Le Bureau de presse

Commémoration officielle du 20 décembre par la mairie de Saint-Denis

Le préfet rappelle l'essentiel : la responsabilité de la France dans l'esclavage

Lors de la cérémonie institutionnelle organisée mardi 20 décembre par la mairie de Saint-Denis à l'occasion de la commémoration du 179e anniversaire de l'abolition de l'esclavage à La Réunion, le préfet a été le seul intervenant à rappeler l'essentiel : si les Réunionnais fêtent l'abolition de l'esclavage, c'est parce qu'au départ la France a instauré l'esclavage dans ses anciennes colonies.

Une cérémonie institutionnelle pour le 20 décembre avait lieu à Saint-Denis mardi. Elle était organisée par la Mairie. À cette occasion, le maire a fait part de sa reconnaissance envers François Mitterrand qui a officialisé la date du 20 décembre comme jour férié. À la suite, une ex-ministre a salué le combat des marons qui ont contribué à l'abolition de l'esclavage. Dernier à prendre la parole, le préfet a rappelé à l'auditoire l'essentiel : « Nous sommes saisis d'effroi face à la complicité des institutions qui ont mis en place la base de la prospérité de l'esclavage. Les États européens dont la France ont organisé la déportation de millions de personnes vers les Caraïbes », indique le « JIR » d'hier.

C'était en effet cela l'essentiel. Car si la France n'avait pas instauré le régime de l'esclavage dans ses colonies, il n'y aurait pas eu de maronnage à La Réunion. Or, dès le début du peuplement a commencé l'affrontement entre des êtres humains qui échappaient à l'esclavage en s'organisant à l'intérieur de l'île, et

Amaury de Saint-Quentin, préfet de La Réunion.

les colons soutenus par le pouvoir dans leur entreprise d'asservissement d'une partie de l'espèce humaine par une autre.

Sans Code Noir, il n'y aurait pas eu Schoelcher et l'abolition tardive du 20 décembre 1848, car Sarda Garriga avait laissé se terminer la campagne sucrière avant d'appliquer enfin la loi.

La France a décidé de regarder son histoire. Cela se traduit notamment par l'adoption du 10 mai comme Journée de mémoire de la traite, de l'esclavage et de leur abolition, conséquence d'une loi reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité. Les initiateurs de cette loi étaient notamment les députés communistes de La Réunion qui posaient le problème de la réparation.

Lors de la cérémonie institutionnelle organisée par la mairie de Saint-Denis, aucun élu de La Réunion n'a mis en cause la responsabilité de la France dans ce crime. Il a fallu attendre l'intervention du préfet pour entendre ce rappel historique qui est à la base de toute cette tragédie. Comment expliquer cet oubli de la part de responsables politiques réunionnais ?

M.M.

Edito

Jérusalem capitale d'Israël : écrasante majorité à l'ONU contre la décision de Trump

Donald Trump ne cesse d'engager les États-Unis sur la voie de l'isolement. Après le retrait de l'Accord de Paris, une autre décision a provoqué une réaction encore plus importante. C'est la reconnaissance par le président des États-Unis de Jérusalem en tant que capitale de l'État d'Israël. Rappelons que Jérusalem est la capitale de la Palestine, et que cette ville est occupée par l'armée israélienne et colonisée par le gouvernement de Tel-Aviv au mépris du droit international et des nombreuses résolutions qui ont condamné ces exactions.

Seuls les colonialistes au pouvoir à Tel-Aviv ont salué positivement la décision de Donald Trump. Lundi, le Conseil de sécurité des Nations-Unies avait adopté à la quasi-unanimité une résolution condamnant la décision des États-Unis. Même la Grande-Bretagne et la France n'ont pas soutenu la position de Donald Trump. Cela a contraint les États-Unis à utiliser leur véto pour empêcher l'application de cette résolution. Cela a aussi donné lieu à des propos haineux venant de la part de la représentante de Donald Trump au Conseil de sécurité de l'ONU.

Jeudi, c'était au tour de l'assemblée générale de l'ONU de traiter cette question. Voici le résultat selon un communiqué de l'ONU :

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, ce jeudi, une résolution exigeant que tous les Etats membres « respectent les résolutions du Conseil de sécurité concernant Jérusalem et s'abstiennent de reconnaître les actions et les mesures qui y sont contraires ».

Adopté par 128 voix pour, 9 contre et 35 abstentions, le texte déplore « au plus haut point » les récentes décisions relatives au statut de Jérusalem.

Dans sa résolution, l'Assemblée générale considère comme « nulle et non avenue » toute décision ou action susceptible de modifier le « caractère, le statut ou la composition démographique » de Jérusalem.

Lundi, un projet de résolution qui aurait invalidé toute « décision unilatérale » sur Jérusalem a été soumis au Conseil de sécurité et a été rejeté en raison du véto des Etats-Unis. Suite à ce rejet, le Yémen et la Turquie ont décidé de porter la question du statut de la Ville sainte devant l'Assemblée générale.

Approuvé par la majorité des membres de l'Assemblée, le texte demande à tous les Etats de « s'abstenir » d'établir des missions diplomatiques dans la Ville sainte, conformément à la résolution du Conseil de sécurité 478 adoptée en 1980.

« Jérusalem est une question qui relève du statut final et qui doit être réglée par la voie de la négociation, comme le pévoient les résolutions pertinentes des organes de l'Organisation des Nations Unies », rappelle l'Assemblée générale.

Réitérant son appel à « inverser les tendances négatives qui mettraient en péril la solution des deux États », l'Assemblée demande à ce que de plus grands efforts régionaux et internationaux soient déployés pour parvenir, « sans tarder, à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient ».

Cette résolution rappelle que la question de Jerusalem ne peut que se régler que par la négociation. Elle désavoue donc la décision du président des États-Unis. Ce dernier va-t-il malgré tout déplacer l'ambassade des États-Unis de Tel-Aviv à Jerusalem ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Commémoration de l'abolition de l'esclavage

Sainte-Suzanne salue le courage des combattants de la liberté

La commémoration du 20 décembre est des plus importants événements de l'année à Sainte-Suzanne. Cette célébration s'est déroulée sur plusieurs jours avec diverses actions. Le temps fort eut lieu le 19 décembre avec le défilé entre la mairie et le Bocage. Au terme de cette marche, Maurice Gironcel, maire de la commune, a prononcé un discours rappelant le sens de cette commémoration. En voici la reproduction, avec des inter-titres de Témoignages.

Tout d'abord, merci de votre présence nombreuse en ce 19 décembre pour fêter ensemble, notre Fête de la Liberté du 20 Desamb'!
Cette fête de la Liberté, c'est la fête de tous les Réunionnais !
Nous c'est un peuple banian ! Un peuple mélangé mais fier de son identité de Peuple Réunionnais.
Dan nout'veine i coule aussi bien du sang malgache, chinois, malbar, zarab, yab, Mahorais, Comoriens… et nous doit mener et continuer ce combat pour notre unité.
Le 20 Desamb c'est pas seulement la fête d'un tel ou un tel… c'est la fête de nous tout' réunionnais !!!
Cette journée du 20 Desamb, c'est bien sûr la mémoire, la commémoration de l'esclavage et de son abolition.
C'est le souvenir de la souffrance, du combat, du sacrifice de dizaines de milliers de femmes et d'hommes sur l'île Bourbon.
C'est avant tout à ces esclaves réunionnais, à ces victimes et héros, que nous rendons hommage aujourd'hui.
Ils sont nombreux à s'être battus pour leur dignité. C'est le cas de célèbres esclaves marrons, comme Cimendef ou Anchaing, qui ont marqué notre histoire commune : Héva, Zélindor.…

Maurice Gironcel et plusieurs élus au départ du défilé.

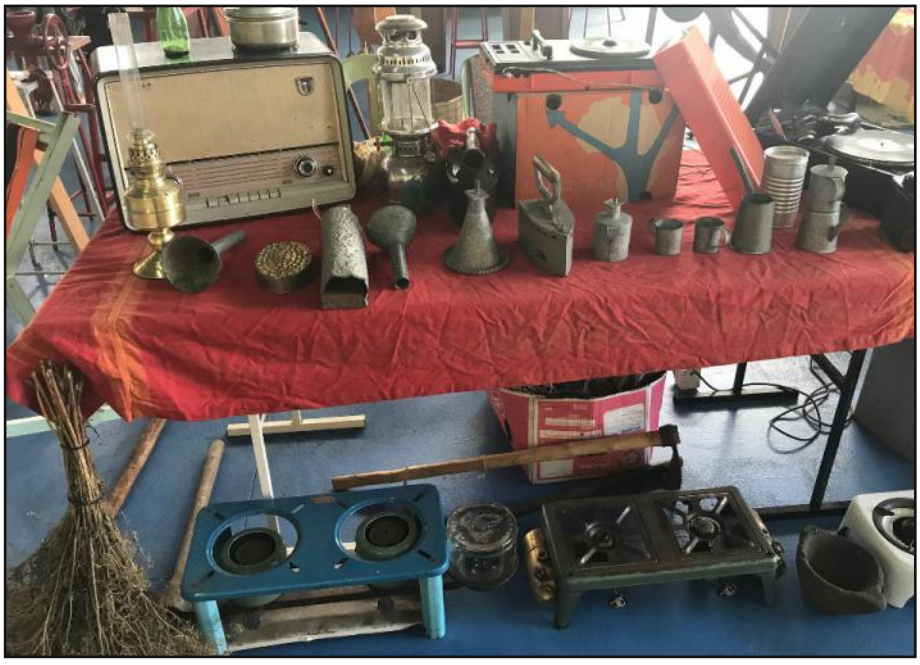

Le 20 décembre, l'accent est mis sur le patrimoine populaire avec cette exposition d'objets de la vie quotidienne.

Le combat vers la liberté

Le 20 décembre ne se résume donc pas à une commémoration : c'est aussi une célébration, celle de la liberté. Cette liberté, chèrement acquise, elle est la liberté de tous les Réunionnais, sans distinction de statut ou d'origine. Elle est le fondement de notre dignité collective. Elle est la condition et le socle de l'identité réunionnaise. Cette fête,

Foule nombreuse au Bocage ce 19 décembre.

c'est un moment de communion, une célébration du vivre-ensemble, un symbole de cette diversité apaisée et harmonieuse qui fait la richesse et la beauté de cette île.
Se souvenir, ce n'est pas pointer du doigt des responsables ou des victimes. Ce n'est pas attiser la culpabilité ou le ressentiment. Se souvenir c'est comprendre et analyser son passé. C'est l'assumer avec ses parts d'ombre, avec ses douleurs. C'est accepter un héritage que l'on n'a pas choisi et c'est en tirer des leçons pour l'avenir.
A l'occasion de ce 20 décembre 2017, je souhaite donc placer l'acte de mémoire que nous accomplissons sous le signe du courage.

Devoir de mémoire

Courage de celles et ceux qu'on a dépouillé de leur nom, de leur identité, de tous leurs droits d'être humain et qui ont eu la force de bâtir, dans les difficultés, un patrimoine matériel et immatériel. Notre maloya, par exemple ! Et Sainte-Suzanne ne manque pas de ces passeurs de culture : le Rwa kaf, Bachelier Siampirave, Roger Valiamé, Maximin Narsama et Daniel Honoré, j'en oublie certainement……
Le devoir de mémoire nous oblige à regarder en face ce qu'il y a de pire en l'homme, la barbarie qu'il a fait subir à ses semblables, mais le devoir de mémoire nous invite aussi, en ce 20 décembre, à honorer ce qu'il y a de meilleur en l'homme.
Nous, enfants de la Réunion, nous devons rendre hommage au courage de ceux qui se sont élevés contre l'esclavage.
Ici, à Sainte-Suzanne, nous avons voulu mettre en valeur un de ces esclaves qui malgré son asservissement a su nous donner une des plus grandes leçons de botanique.
Je parle, bien sur, d'Edmond Albius, ce jeune esclave de 12 ans qui découvert la fécondation artificielle de la vanille. Cette découverte ne lui aura hélas pas permis d'être reconnu de son vivant mais ici, à Sainte-Suzanne, nous faisons tout pour que son courage et sa force soient reconnus mondialement, pourquoi pas au patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO.

Un avenir meilleur est possible

Ce courage nous le développons chaque jour, en mettant un pied après l'autre ; en apportant not ti grain de maïs au moulin, not ti grain de sel dan'carry… Un ti peu de safran pou donne la couleur à not'gayar carry…
Ce courage c'est notre force, force dans laquelle nous puisons chaque jour, pour faire de la Réunion, ce pays avant-gardiste, qui aura appris de son passé et qui saura appréhender son avenir.
La Réunion, d'une île au monde, comme le disait si bien notre combattant pour la fierté réunionnaise, Paul Vergès.
Le 20 Desamb, c'est pour nous l'occasion de démontrer à nos enfants que l'espoir en un avenir meilleur est possible.
Mais le 20 Desamb, c'est aussi le moment de réveiller notre passion musicale et culturelle.
Nous avons d'ailleurs commencé notre commémoration dès le 7 décembre avec des sobat'koz, des défilés de mode africaine, du moring, la remise de trophées à nos Zarlor Moringuer Réunionnais ; enfin, comme zot i constate Ste Suzanne i bouge aux rythmes de son identité, de son Histoire et nous va continuer à mettre en lèr nout peï !
Ce soir, allons vibrer aux rythmes des djembés, du roulèr, du kayamb, du triangle, du bobe, nou sava crase maloya…
Fier d'être réunionnais, fier de dire à zot :
Bon' fet' kaf'! Bon' fet' de la Liberté !

Billet philosophique

Non aux disputes, oui à la solidarité pour la liberté

Quand on voit l'ampleur de la célébration dans tout le pays de la Fèt Kaf, Fête Réunionnaise de la Liberté, interdite par le pouvoir colonial et ses collaborateurs péi pendant plus d'un siècle, on mesure l'importance des combats toujours à mener pour un peuple libre et responsable. D'où l'importance aussi du sens émancipateur que l'on donne à cette célébration face à ses côtés parfois distractifs, folkloriques voire hypocrites…

Comme nous l'avons vu dans nos deux précédentes chroniques philo, de nombreux historiens et militants culturels réunionnais continuent à faire des recherches sur les épreuves et les combats de nos ancêtres esclaves, comme sur les luttes contre les suites de l'esclavage aujourd'hui à La Réunion et ailleurs. Nous citerons par exemple l'historien Prosper Ève, qui a présenté vendredi dernier à Bras-Panon les témoignages du voyageur colonial Lavollée sur les mépris envers les esclaves, parfois qualifiés de « diables » en 1844.
Nous citerons aussi le journaliste Paul Hoarau, qui dans son journal du 18 décembre, après avoir rappelé que les esclaves étaient déclarés des « meubles » par la loi française, souligne qu'aujourd'hui « tous ensemble, en droit, nous devons nous approprier notre île en fait » et que « pour une abolition achevée, cette appropriation doit être la suite de notre action ». C'est le sens des actions menées depuis plus de 15 ans en Afrique du Sud par l'organisation Unite Africa (''Africains unissons-nous'') « pour la cohésion sociale par le respect des droits humains », dont le président, Zoé Nkongolo, a fait une présentation très intéressante mardi dernier à La Possession à l'invitation de l'association Yambane.

Davy Sicard avec Didier Delezay et ses amis du groupe Oté Pirates.

''Du maronage à la liberté''

Passons au monde artistique, où là aussi sont parfois portées des valeurs humaines fondamentales, comme l'a montré le jeudi 14 décembre à Saint-Denis le groupe Oté Pirates avec bien d'autres artistes réunionnais comme Davy Sicard, Bernard Grondin, Dominique Carrère… Tous ensemble, ils ont notamment chanté pour la solidarité avec les migrants, avec les esclaves d'aujourd'hui, avec les pauvres et autres victimes des profiteurs.
Autre exemple : celui de l'œuvre admirable que continue d'accomplir le sculpteur Marco Ah-Kiem pour cultiver notre mémoire de l'esclavage et notre hommage aux marons, avec de nouvelles sculptures à ce sujet, à voir notamment dans sa Sculptothèque au N° 34 chemin Ilet Quinquina à Domenjod. Samedi dernier, il a même participé avec des élèves du Centre d'Animation Socio-Educative (CASE) de Domenjod à des scènes théâtrales impressionnantes, inventées et présentées par ces jeunes eux-mêmes sur le thème : ''Du maronage à la liberté''.

Non à la kouyonis

Tout cela nous fait réfléchir sur les combats à mener aujourd'hui dans un monde capitaliste, injuste et stupide, qui met l'humanité en péril. Ces luttes doivent se faire à la fois dans l'unité et la diversité, avec la recherche permanente de l'entente pour créer une société équitable, démocratique, respectueuse des droits humains et de la nature, avec des pouvoirs de décisions par des citoyens libres et responsables.
Pour aller dans cette direction, nous disons notamment non aux disputes et oui à la solidarité pour la liberté ; sans oublier le non à la kouyonis et le oui à l'éducation pour ''l'amour de la sagesse'' (la philosophie). Voilà le sens que nous pouvons donner à la célébration de l'abolition officielle et inachevée de l'esclavage à La Réunion le 20 décembre 1848, il y a 169 ans…

Roger Orlu

La bataille pour sauver 40 emplois continue

Projet de SCOP : des travailleurs de Profilage reçus hier à la Région

Nouvelle étape hier dans le combat mené par les travailleurs de Profilage, filiale d'ArcelorMittal, pour sauver 40 emplois. Un CHSCT extraordinaire en présence du PDG d'ArcelorMittal Construction Réunion et un rendez-vous à la Région pour travailler sur le projet de reprise par une SCOP ont marqué la journée.

Le combat se poursuit à Profilage. La direction de cette filiale d'ArcelorMittal à La Réunion prévoit de supprimer 40 emplois sur les 86 de l'entreprise. Le but de cette manœuvre est d'augmenter le profit des actionnaires en sacrifiant 40 travailleurs et leurs familles. En effet, ArcelorMittal dispose dans notre île d'une trésorerie supérieure à 20 millions d'euros, rappelle la délégation unique du personnel (DUP). Or, AcelorMittal utilise une disposition de la loi El-Khomri qui permet à une entreprise de déclencher un plan de licenciements, dénommé plan de sauvegarde pour l'emploi ou PSE, si elle rencontre une baisse passagère de ses bénéfices.

Depuis le début du mois de novembre, les travailleurs sont donc dans la lutte pour empêcher un tel projet et travaillent à un projet de reprise si jamais ce plan était mis à exécution. En effet, Profilage est la seule entreprise à fabriquer à La Réunion un produit indispensable à la réhabilitation des logements sociaux. C'est un adaptateur permettant de monter une porte à serrure trois points sans avoir besoin de casser le mur. C'est justement l'atelier de fabrication de ce produit qui sera fermé en cas d'homologation du PSE. Ce qui veut dire que ce produit devra être importé. C'est donc une délocalisation qui se dessine, au détriment de l'emploi à La Réunion.

Le PDG d'ArcelorMittal Construction Réunion a participé hier à un CHSCT extraordinaire. Le rapport présenté hier à cette occasion a montré un bilan peu favorable à la direction de l'entreprise, note la DUP. Mais pour ArcelorMittal, il n'y a pas d'alternative. La direction justifie les licenciements comme seule solution pour éviter la fermeture totale de sa filiale Profilage à La Réunion. Une nouvelle rencontre doit se tenir aujourd'hui en présence des délégués syndicaux, plus spécifiquement sur la question du plan de licenciements.

Dans l'après-midi, une délégation de travailleurs de Profilage a été reçue à la Région Réunion à la suite de l'intervention de la députée Huguette Bello. Cette rencontre fait suite à une précédente au cours de laquelle la Région a dit vouloir soutenir un projet de reprise par les salariés qui sont menacés de licenciement. Cet engagement est une aide de 1,2 million d'euros en cas de création d'une SCOP.

Les échanges d'hier ont donc porté sur les aspects techniques de la reprise. Il a été question des parts de marché qui permettront à cette SCOP de fonctionner, ainsi que des machines qui devront être achetées. La DUP indique qu'une prochaine réunion est prévue fin janvier sur ce sujet. Plus que jamais, le combat continue pour sauver 40 emplois.

M.M.

In kozman pou la rout

« Mové rèv i fini bien »

Sa sé in kozman mi yèm. Pou kosa ? Pars souvan dé foi moin la rèv in n'afèr moin l'apré fé la foiré. Kisoi l'égzamin kan moin té i sava lékol kisoi lo pti, kisoi lo gran é lo matin kan moin té i lèv mi pé dir azot moin té i réspir kèr klèr. In not afèr : oplis ou i kalkil i sava ariv aou in mové z'afèr, oplis ou i mète malèr a distans... Sak mi di azot na bonpé d'moun I kroi pa, pars pou zot lo rèv sé in l'anons é li pé z'ète bon, li pé z'ète mové, mé sé in l'anons I fo tienbo kont. Si ou I rèv volèr, landomin fèrm out port, tak out baro. Si ou i rèv dispite, landomin méfyé aou in mové kou d'zyé, in mové parol. Mé i paré lo rèv i doizète interprété, mé intèrprète sak i pé... Alé ! Mi lès azot réfléshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Oté

Si nou téi anparl in pé lo kode noir/dézyèm morso

Nout késtyon yèr lété : lo zésklav té in pèrsone té pa in pèrsone.

D'apré sak ni oi sé in pèrsone, mé son droi lé dimminyé par rapor in pèrsone lib. Nou la vi pou li maryé i fo lo mètr i done son z'akor, pa son paran. Zanfan zésklav i tonm zésklav son tour. Si lo papa lé lib é lo momon zésklav, lo zanfan sar zésklav... Lii pé port plint dovan la loi, mé lo tribinal i fé pa tro in kont avèk son témoignaz pars i éstime li lé pa fyab.

Lo mètr i pé pini son zésklav : li pé fé fouète lo zésklav, la plipar d'tan dann in l'atlyé prévi pou sa. Mé nana d'ot pinisyon pli sévèr é sé tribinal i kondane : par égzanp koup lo jaré si lo zésklav la parti maron, koup lo bra si lo zésklav la volé, kondane a mor si lo zésklav la lèv la min dsi lo mètr sansa dsi la métrèss.

Pou réponn nout késtyon, ni pé oir galman si lo zésklav i pé z'ète propriyétèr bann zanimo, bann frui, bann légime. Antansyon si i trouv in zésklav avèk bann produi konmsa, si li la poin in modékri par son mètr, i pé konsidèr li la vol lo marshandiz é li gingn an plis bann pinisyon nou la mark an o la.

Pou lo bann pinisyon in pé i di, lo mètr téi pini pa pars la valèr lo zésklav i diminyé. Solman bann a la prévi in l'asirans pou fé ranbours lo zésklav mor par lo kou li la gagné... Si bann boubou lé an sirfas lo mètr téi fé pass in spès longan fé avèk piman, luil épi zinzanm. Epi téi done tizane pou abate in pé la fyèv.

Nb Nana inn dé trikèr nout l'istoir i di, pou zot, la sityasyon in zésklav lété pa pli pir ké sète in doméstik laba dann l'érop. Biensir lé fo, é tout fason lo trètman lété kriyèl in poin sé tou é i fo pa pans lo sor bann zésklav lété tout an dousèr, par lo bienfé lo patèrnalism.

La pankor fini

Justin